



UV ASSURANCE

eRéclamations

Professionnel de la santé participant
Trousse d'outils

Section 1 Soumission d'une demande de règlement

Types de professionnel de la santé pris en charge

Les professionnels de la santé suivants peuvent soumettre des demandes électroniques à l'aide du service eRéclamations pour obtenir un remboursement de UV Assurance :

- ▶ Acupuncteur
- ▶ Chiroprodiste
- ▶ Chiropraticien
- ▶ Diététiste
- ▶ Massothérapeute
- ▶ Naturopathe
- ▶ Opticien
- ▶ Optométriste
- ▶ Orthophoniste
- ▶ Physiothérapeute
- ▶ Podiatre
- ▶ Psychologue
- ▶ Thérapeute en réadaptation physique (uniquement au Québec)

Saisir les renseignements sur la couverture

Vous devrez saisir les informations suivantes qui se trouvent sur le certificat du patient :

- ▶ **Nom du titulaire** (adhérent)
- ▶ **Numéro de police** (# de groupe)
- ▶ **Numéro du titulaire** (# à 9 chiffres débutant par 5)

UV ASSURANCE **Certificat**
501 234 567
Groupe : 1111

ADHÉRENT : JEAN TREMBLAY

GARANTIES

MALADIE	FAMILIALE
DENTAIRE (DIRECT)	FAMILIALE
MÉDICAMENTS (DIRECT)	FAMILIALE
SOINS DE LA VUE	FAMILIALE

TELUS | assure
23 01000 500 000 000

Section 2 Paiement

Mode de paiement

Vous êtes payé par chèque ou dépôt direct en fonction des renseignements fournis au moment de votre inscription auprès de TELUS Santé. Si vos renseignements bancaires figurent à votre dossier, vous serez payé par dépôt direct. Sinon, vous serez payé par chèque. Si vous souhaitez configurer le dépôt direct, vous pouvez le faire à l'aide de l'application **Adresse courriel et coordonnées bancaires** dans le **Portail des fournisseurs de TELUS Santé**.

Fréquence de paiement

Les paiements sont émis **deux fois par mois** par TELUS Santé, au nom UV Assurance, **soit le 1^{er} et le 16 du mois**. Le nom du payeur est TELUS Assure.

Section 3 Relevés

Relevés de paiement

Pour accéder à vos relevés, cliquez sur le lien « **Relevés de paiement** » dans le portail.

Fréquence des relevés

Les relevés sont émis **deux fois par mois au même moment que le paiement** et sont disponibles sur le portail eRéclamations. Le premier relevé, que vous pouvez consulter le 16, inclut les demandes traitées au cours des 15 derniers jours. Le deuxième relevé, que vous pouvez consulter le premier jour du mois suivant (par exemple, le relevé du 31 janvier est disponible le 1^{er} février), inclut les demandes traitées entre le 16 et le dernier jour du mois.

Format des relevés

Les **relevés de paiement pour les administrateurs de clinique/l'organisation sont émis par date**, quel que soit le nombre de professionnels de la santé. Par exemple, si une clinique comprend deux professionnels de la santé qui ont tous les deux soumis des demandes auprès de UV Assurance au cours des 15 derniers jours, les deux professionnels de la santé sont inclus sur le relevé. La section des détails du relevé indique le type de professionnel de la santé et le nom du patient, ainsi que l'ID de la demande. Vous recevrez un dépôt direct de TELUS Assure pour chaque relevé.

Les **relevés de paiement pour les professionnels de la santé sont émis par emplacement et date**. Par exemple, si un professionnel de la santé travaille depuis deux emplacements, et que le professionnel de la santé a soumis des demandes pour des services rendus depuis ces emplacements au cours des 15 derniers jours, vous verrez deux relevés – un par emplacement. Pour ces deux relevés, vous recevrez un seul dépôt direct de TELUS Assure.

Section 4 Des questions ?

UV Assurance est là pour vous !

N'hésitez pas à contacter l'un de nos agents qui se fera un plaisir de vous aider.

1 800 567-0988, poste 2069
collectif.reclamations@uvassurance.ca

- ▶ Du lundi au jeudi : 8 h 30 à 17 h (HNE)
- ▶ Vendredi : 8 h 30 à 16 h (HNE)

Relevés de paiement

Pour obtenir de l'aide concernant les relevés de paiement, veuillez communiquer avec le Centre de soutien de TELUS Santé.

1 866 240-7492

- ▶ Du lundi au vendredi : 8 h à 20 h (HNE)
- ▶ Fins de semaine : 9 h à 20 h (HNE)
- ▶ Jours fériés : midi à 20 h (HNE)
- ▶ Congés civiques : 9 h à 20 h (HNE)